

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du **SMITOMGA**

Atelier 2 de la Commission Consultative  
d'Evaluation et de Suivi (CCES)



JETER -  
TRIER +  
ON S'Y MET !

Les domaines d'activité et la  
prevention/gestion des déchets .

13 juin 2022

- Axe 4 : Éco exemplarité des collectivités et associations
- Axe 5 : Éco exemplarité des entreprises
- Axe 6 : Éco exemplarité dans le tourisme
- Axe 7 : Eco consommation
- Axe 8 : La Communication



# CCESATELIER 2

## INTRO

**Contexte :** Suite au premier atelier de la CCES (Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi) du 26 avril 2022, la CCES se réunit pour un second atelier de travail le 13 juin à la Salle Polyvalente du Queyron à Guillestre, afin de finaliser les propositions pour le PLPDMA.

14 présents- Quelques présents n'ayant pas assisté à la réunion d'information.

La session débute par un retour du Comité Technique sur les propositions émises lors de l'atelier 1, puis un nouvel atelier autour des 5 axes restant pour le PLPDMA :

- Axe 4 : Éco exemplarité des collectivités et associations
- Axe 5 : Éco exemplarité des entreprises
- Axe 6 : Éco exemplarité dans le tourisme
- Axe 7 : Eco consommation
- Axe 8 : La Communication

## UN TRIPLE OBJECTIF

### Informer

1 animateur du SMITOMGA présente les 5 thématiques autour des domaines d'activité et les actions en cours du SMITOMGA et répond aux questions de clarification des participants.

Un vote détermine ensuite les 2 axes qui seront approfondies pendant l'atelier.

2

### Faire émerger des propositions d'actions

Sur chaque thème, une question est posée aux participants sur le mode « comment pourrait-on améliorer... ? ». Les participants prennent un temps de réflexion individuel puis partagent leurs idées avec le groupe. 2 observateurs volontaires aident à préciser, regrouper, reformuler les propositions.

3

### Sélectionner 4 propositions max

Un tour de parole permet ensuite de faire émerger 2 propositions sur chaque axe, considérées comme les plus pertinentes selon un ou deux critères choisis (importance, urgence, faisabilité, budget, visibilité/exemplarité....).



# CCESATELIER 2

## LE CONTRAT

**Le contrat spécifique sur cet atelier :** le contrat expose ce qui est demandé à la CCES et ce à quoi s'engage le Comité Technique du SMITOMGA.

### Les membres de la CCES :

- Émettent des avis, propositions d'actions ou suggestions d'améliorations sur chaque axe.
- Sélectionnent au plus 4 propositions à soumettre au Comité Technique.
- Envisagent les impacts, conséquences, contraintes des propositions choisies (optionnel).

### Le Comité Technique :

- Prend connaissance des avis, propositions et suggestions.
- Évalue les 4 propositions (maximum) qui auront émergé lors de l'atelier:
  - => Adoption de la proposition au PLPDMA
  - => Non adoption au PLPDMA, assortie d'une justification
- Communique ces éléments d'évaluation à la CCES.

## LE DISPOSITIF

**Présentation des 5 axes restant du PLPDMA autour des domaines d'activité reliés à la prévention/gestion des déchets.** Vote en plénière qui sélectionne les 2 AXES « Eco exemplarité des entreprises » et « Eco consommation ».

### Café Tables thématiques

2 tables - 2 thématiques - 3 animateurs

Les participants restent sur leur table toute la durée de l'atelier. Sur chaque table : 1 thème et 4 à 6 participants :

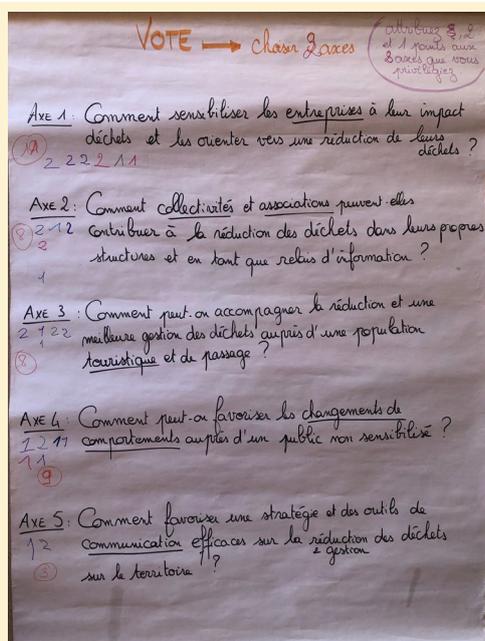
- Tours de **clarifications / réactions**
- **Propositions** d'actions sur chaque thème, matérialisé par une question.
- **Emergence** : choix d'1 à 2 critères de sélection permettant de faire émerger et **retenir 0 à 2 propositions**.
- **Impacts** : sur l'une des propositions, à partir du « récit des conséquences », les participants se projettent sur les impacts et pré requis de leur proposition.

**En plénière : Partage des propositions sur chaque thème**, clarifications et reformulation ou précisions éventuelles. Ces propositions seront **soumises à l'évaluation du Comité Technique du 4 juillet 2022**.

## Induction de la thématique

La responsabilité du producteur ou du détenteur du déchet

- Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de ses déchets: c'est-à-dire qu'il est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion. Chaque acteur est soumis à plusieurs obligations spécifiques.
- Cette responsabilité s'étend jusqu'à l'élimination ou la valorisation finale du déchet encadrée par des règles décrites dans le code de l'environnement.
- En cas d'atteinte à l'environnement ou la santé humaine lors de l'une des étapes de la gestion du déchet, le producteur initial et les détenteurs successifs devront être amenés à prendre les dispositions nécessaires.



# Présentation des 5 axes

Axe 4 : Éco exemplarité des collectivités et associations

Axe 5 : Éco exemplarité des entreprises

Axe 6 : Éco exemplarité dans le tourisme

Axe 7 : Eco consommation

Axe 8 : La Communication



# Axe 4 : Éco exemplarité des entreprises

1<sup>er</sup> vote

## PROBLÉMATIQUE:

**Question: Comment sensibiliser les entreprises sur leur impact et les orienter vers une réduction de leurs déchets ?**

## Pourquoi cet axe?

- **Les entreprises ont l'obligation réglementaire** de valoriser les déchets d'emballages + 5 flux: papier/carton, verre, plastique, métal, bois. Si elles produisent moins de 1 100 l de déchets par semaine, elles doivent s'intégrer à un système de collecte assuré par la collectivité (déchets assimilés).
- **La collectivité peut choisir de prendre en charge la collecte** de certains **déchets d'entreprises** s'ils sont proches des déchets ménagers en composition, en quantité et en localisation. Il lui faut dans ce cas **instaurer une redevance pour les usagers hors ménages**, afin de relier le service rendu à la facture.
- **La limite des services** qu'assure une collectivité dans le cadre du service public, se base sur **1100l par semaine**. Au-delà de ce seuil, elle peut collecter ou refuser de prendre en charge les déchets des professionnels.
- Lorsqu'elle assure un service auprès des professionnels, la collectivité doit être attentive à **respecter les règles de la concurrence**, à ne pas prendre de **risques financiers trop importants**, **ce service n'étant pas directement destiné aux ménages**.
- **Les entreprises ont pour obligation de tenir un registre chronologique des déchets**: retracer toutes les opérations concernant la collecte et la valorisation ou l'élimination de leurs déchets.
- **Certains secteurs d'activité génèrent des quantités des déchets très importantes** même hors agriculture et BTP. Ces entreprises ont un impact important de réduction à l'échelle globale afin de réduire les déchets et augmenter les performances de tri.
- **La limitation des seuils de stockages, l'augmentation des coûts et les évolutions réglementaires annoncent des modifications conséquentes dans la gestion des déchets pour les entreprises dans les années à venir** et donc des impacts sur l'organisation et la structuration des celles-ci.

## Que font le SMITOMGA et les Communautés de communes?

- **Commerce engagé** : mise en place d'un réseau de commerçants. Prêt et vente de matériel ciblant la réduction des déchets.
- **Promotion des services en place** sur le territoire auprès des professionnels.
- Accompagnement sur la **réduction des cartons (CCGQ)**.
- **Diagnostic et accompagnement** vers une meilleure gestion et prévention des déchets.
- **Réduction sur la redevance incitative de 10 à 20%** en restauration et hébergement (CCGQ).

# Axe 5: Éco exemplarité des collectivités et associations

## PROBLÉMATIQUE:

Question: Comment les collectivités et associations peuvent-elles contribuer à la réduction des déchets dans leurs propres structures et en tant que relais d'information auprès du grand public?

### Pourquoi cet axe?

- **Les collectivités et associations produisent des déchets** et assurent pour certains **un rôle essentiel dans le circuit de gestion des déchets**.
- Elles sont sujettes à des **obligations réglementaires** : Obligation de collecte et solution de traitement des DMA, obligation de tri 5 flux + déchets d'emballage, obligation de réemploi ou de la réutilisation dans l'achat public, obligation de tri à la source de biodéchets en 2024, Obligation de réemploi pour le portage de repas 2023, critères dans les marchés publics.
- Elles disposent de **levier d'action sur les choix de consommation**: Achats, marchés publics, organisation interne.
- Elles sont des **relais d'information** ayant un impact conséquent sur le grand public: Légitiment les messages diffusés aux citoyens sur la prévention et le tri des déchets.
- Les **manifestations écoresponsables sont vectrices de sensibilisation et génèrent une quantité de déchets importantes**.
- Les collectivités peuvent mener une véritable **politique de réduction des déchets et contribuer à la maîtrise des coûts**.

### Que font le SMITOMGA et les Communautés de communes?

- Accompagnement de structures dans une démarche d'éco-exemplarité : mairie, école, communautés de communes.
- Accompagnement des écoles : interventions scolaires+ projets de lutte contre le gaspillage.
- Mise à disposition d'une malle de jeu et d'un kit contre le gaspillage .
- Gratuité des composteurs pour les collectivités et institutions.
- Mise à disposition d'un broyeur pour les collectivités.
- Formation des élus + agents de collecte au diplôme de guide composteur.
- Achat de contenants réutilisables pour le portage de repas de la CCGQ.
- Renouvellement d'une charte pour les manifestations écoresponsables.
- Prêt de gobelets et poubelles de tri pour les collectivités et associations.
- Sensibilisation des élus et technicien (visite de la Miraille/centre de tri ect).
- Adhésion et promotion de la charte zéro déchets plastique de la région.

# Axe 6: Éco exemplarité dans le tourisme

## PROBLÉMATIQUE:

Comment peut-on accompagner la réduction et une meilleure gestion des déchets auprès d'une population touristique et de passage ?

## Pourquoi cet axe?

- **Forte affluence touristique** (hiver et été).
- Un public générant **une quantité de déchets conséquentes**.
- Un **cadre naturel** à préserver.
- Un **public de passage** nécessitant une sensibilisation spécifique.
- Une population **ne disposant pas des mêmes systèmes/consignes de gestion/prévention des déchets** sur leur territoire.

## Que font le SMITOMGA et les Communautés de communes?

- **Autocollants tri** conçus pour être installés sur les poubelles des professionnels et collectivités.
- **Sacs de tri**.
- **Participation au projet de l'association des gîtes et refuges** sur les contenants réutilisables en randonnées itinérantes.
- **Liste de course et lieux de vente** des produits sans emballages.
- **Accompagnement des offices de tourisme** sur la transmission du message et des services disponibles (compostage, réemploi, diffusion des consignes de tri).
- **Affiche d'information tri pour les vacanciers et les hébergements** traduites en plusieurs langues mises à disposition pour les meublés et campings.
- **Embauche ponctuelle d'ambassadeurs du tri et de la prévention** durant les périodes hivernales et estivales.

# Axe 7: Éco consommation

## PROBLÉMATIQUE:

Comment peut-on favoriser des changements de comportements auprès d'un public non sensibilisé ?

### Pourquoi cet axe?

- **Obligation de collecte des collectivités** pour les particuliers.
- **Nécessité d'accompagner et de promouvoir les obligations réglementaires.**
- Nécessité d'une **baisse des OMR et DMA** suite aux **augmentations des coûts et aux objectifs réglementaires.**
- Le particulier paie le **coût de la gestion des déchets** par l'intermédiaire de taxes et redevances.
- Nécessité de **sensibiliser le particulier sur le coût et l'impact environnemental** de la gestion des déchets.

## Que font le SMITOMGA et les Communautés de communes?

- **Favoriser l'éco-consommation** :Création du guide zéro emballage/guide des réparateurs/promotion de la Miraille.
- **Valorisation des acteurs économiques** impliqués dans des actions contribuant à la prévention des déchets.
- **Mise à disposition et promotion du stop pub.**
- **Avantages financiers sur la CCGQ de 10%** sur la redevance si application de bonnes pratiques.
- **Implication citoyenne** : référents de sites, CCES

# Axe 9: Communication

## PROBLÉMATIQUE:

Comment favoriser une stratégie et des outils de communication efficaces sur le sujet des déchets sur le territoire ?

### Pourquoi cet axe?

- Nécessité de suivre **une stratégie de communication efficace**, régulière et sur le long terme.
- Nécessité d'**une unité dans l'identité visuelle sur le sujets des déchets** et de favoriser le changement de comportement.
- Nécessité de **renforcer le réseau de partenaires de communication** pour faciliter la diffusion des messages.

## Que font le SMITOMGA et les Communautés de communes?

- Mise en place de la **stratégie+ plan de communication 2021-2023**.
- **Articles journaux, interviews et spots radios**.
- Diffusion de **supports papiers**.
- Mise à jour d'une **charte graphique mutualisée**.
- Mise à disposition de **supports d'information pour communiquer** sur la prévention des déchets dans les lieux accueillant du public.

# Café Tables thématiques

## QUELLES PROBLÉMATIQUES ?

## QUELLES SOLUTIONS ?



Deux axes ont été sélectionnés par le vote des participants  
et ont fait l'objet d'un temps de d'échange et de suggestions/propositions:

- **Axe 5 : Éco exemplarité des entreprises :**  
**Comment sensibiliser les entreprises sur leur impact et les orienter vers une réduction de leurs déchets ?:**
- **Axe 7 : Eco consommation:**  
**Comment peut-on favoriser des changements de comportements auprès d'un public non sensibilisé ?**

# Axe4 - ECO EXEMPLARITE des ENTREPRISES : Comment sensibiliser les entreprises sur leur impact et les orienter vers une réduction de leurs déchets ?

## PROPOSITIONS EMISES LORS DE L'ATELIER

Q Comment sensibiliser les entreprises à leur impact et les orienter vers une réduction de leurs déchets ?

### PROPOSITIONS et + précisément ?

#### mutualisation & actions collectives

Identifier les besoins spécifiques par secteur pour mutualiser les investissements

véhicules, engins de chantier, machines outils

#### Optimisation des équipements / installations

- Veiller aux trous sur les cloisons, la plomberie

contrôle  
Fournir les "preuves" d'élimination des déchets par filière

#### Communication

- Développer un label entreprise "zéro déchet non valorisé"

Penser aux lieux de déchets non valorisés dans les parcs

#### Instrumentation économique

III identifier les coûts et faire payer le juste prix

→ déchèterie

→ Badge conteneur OM

- Tarification incitative leur montrer que avec de bonne pratique peuvent économiser

Récupérer les papiers

- que le coût du déchet lui soit répercuté

- Prendre en compte dans les marchés publics

#### Formation

Proposer un accompagnement

Diagnostic en établissement. Permettre si les performances sont bonnes d'être récompensés

Proposer une réduction de coût si diminution de 20% de ces déchets

Contrat pour être qualifié par le service public avec engagement mais très

proposer une charge supplémentaire de 10% un certain temps

#### Développement de filières / projets

Créer une "Barre" déchets : ce qui est produit par une entreprise revient à l'entreprise

Carton 50% primordial → trouver une usine locale avec cartons (c'est de meubles)

#### Consommation

Favoriser la réutilisation d'emballages/conteneurs par la consigne

#### PHASE

- 1 Identifier le coût de traitement des déchets produits et les faire payer au juste prix
- 2 Créer un label "Entreprise zéro déchet non valorisé" avec un accompagnement au/et formation.

#### CRITÈRE

- importance - efficacité
- urgence
- faisabilité
- Budget
- Viabilité - exemplarité

## T4 – ENTREPRISES :

# Comment sensibiliser les entreprises sur leur impact et les orienter vers une réduction de leurs déchets ?

### PROPOSITIONS EMISES LORS DE L'ATELIER

#### Mutualiser/regrouper des actions/projets

- Identifier les besoins spécifiques par secteur pour mutualiser les investissements lourds : véhicules, engins de chantier, machines outils...

#### Communiquer, Sensibiliser, informer

- Développer un label entreprise « zéro déchet non valorisé »
- Reverser tous leurs déchets non valorisés devant leur porte !

#### Installer/optimiser/ les services et équipements des collectivités

- Veiller au tri sur les chantiers : contrôle, fournir les « preuves » d'élimination des déchets par filière .

#### Former

- Une sensibilisation systématique des professionnels
- Proposer un Accompagnement
- Diagnostic en établissement, détermination des actions, puis pesées : montrer les bons gestes

#### Développer des filières et services extérieurs à la collectivité

- Matérialiser le concept de « boucle déchet » : ce qui est produit par une entreprise revient à l'entreprise.
- Trouver une issue locale aux cartons : création de meubles en cartons.

#### Consommer

- Favoriser la réutilisation d'emballages / contenants pour la CONSIGNE

#### Utiliser les instruments économiques

- Identifier les coûts de traitement des déchets et faire payer le juste prix : déchèterie et badge conteneur ordures ménagères
- Facturation du coût réel du déchet / charge supplémentaire au-delà d'un certain tonnage.
- Tarification incitative : montrer qu'avec de bonnes pratiques ils peuvent économiser.
- Réduction du coût si diminution de x% de ses déchets.
- Contrat « moral » pour être géré par le service public, avec engagement au tri.
- Prise en compte d'un critère déchets dans les marchés publics

**Critères** : efficacité et visibilité/exemplarité

#### Propositions retenues :

- Identifier le coût de traitement des déchets produits et les faire payer au juste prix.
- Créer un label « entreprise zéro déchet non valorisé », avec un accompagnement et/ou formation.



## T7 – ECO CONSOMMATION :

# Comment peut-on favoriser des changements de comportements auprès d'un public non sensibilisé ?

### PROPOSITIONS EMISES LORS DE L'ATELIER

#### Communiquer, Sensibiliser, informer – Grand Public

- Définir le public « non sensibilisé » (enfants, foyers, touristes) et comment l'atteindre
- MONTRER le déchet, arrêter de l'enfourer ou de l'envoyer loin (le déchet qu'on ne voit / sent pas n'existe plus)
- Caractérisations de poubelles sur la place publique
- La « journée dégueulasse » : après le marché, prendre des photos de ce qui a été jeté, puis regrouper et étaler les déchets, et communiquer sur les réseaux sociaux
- Au niveau d'une maison, débarrasser les poubelles devant la maison pour montrer la consommation d'un ménage
- Sensibiliser les personnes en sortie de magasins contre l'achat d'emballages
- Sensibilisation à l'école : le déchet n'existe pas...
- Porte à porte, Micro trottoir
- Faire des équivalences
- Théâtre forum, impro
- Passer des films au cinéma sur l'impact des déchets dans la nature
- Présence sur les réseaux sociaux

#### Utiliser les instruments économiques

- Explication du coût pour tous
- Taxer si pas respect de la charte commerçants
- Surtaxer les produits emballés
- Bons d'achats pour les jeunes filles de moins de 20 ans pour achat de protections hygiéniques non jetables
- Concours « le moins de poubelles » dans mon foyer pendant 1 mois : Bon d'achat en commerce exemplaire pour les familles

#### Former

- À l'école, explication du coût de traitement d'un déchet
- Former au jardinage
- Cibler un conseil municipal, des associations de chasse et intervenir en AG sous forme de théâtre d'impro pour expliquer
- Former au jardinage
- Courses accompagnées : au marché, dans un magasin, un supermarché...
- Comparatif : courses avec et sans emballage
- Touristes

#### Installer/optimiser/ les services et équipements des collectivités

- Sacs poubelles transparents avec des teintes de couleur, pour MONTRER
- Favoriser (voire fournir) les équipements pour TOUS : sacs de tri par exemple

#### Sensibiliser – Professionnels / filières

- Sensibiliser les commerçants non sensibilisés : leur faire intégrer la question « voulez-vous un emballage ? »
- Faire une charte d'engagement pour les commerçants sur les déchets
- Stands devant des commerces ciblés
- Favoriser les liens avec les associations locales ou collectifs engagés

**Critères** d'urgence et durée : court et long terme

#### Propositions retenues :

- La « journée dégueulasse » pour montrer les déchets que nous produisons et laissons derrière nous.
- Communiquer sur les déchets sur les réseaux sociaux.



# Récit des conséquences et Evaluation d'impacts

## Impacts

Afin de finaliser le temps d'échange sur les différentes propositions, chaque table s'est prêtée à un bref exercice de récit des conséquences et évaluation des impacts sur 1 des 2 propositions émises, selon une grille pré-établie. En voici quelques extraits:

- Identifier le coût de traitement des déchets produits par les entreprises et les faire payer au juste prix

- Créer la « Journée dégueulasse », pour montrer ponctuellement sur un évènement les impacts / nuisances des déchets laissés.

### Récit :

« Dans un contexte de coûts de traitement des déchets qui explosent et une déconnexion entre ce qu'on produit et ce qu'on paye, les élus ont une volonté de bien gérer les budgets et de retrouver de l'équité dans le traitement. Ils impliquent désormais chaque entrepreneur dans la problématique des déchets, en leur proposant une tarification adaptée aux volumes concernés.

Il y a une volonté et une mobilisation collective (élus, citoyens, entrepreneurs) de payer un prix juste. Le dispositif est validé par la population. »

**Impacts - individuels :** remettre de l'équité - responsabilisation de chacun et compréhension de ce que l'on génère pour la collectivité.

- **Collectifs :** on essaie de maîtriser les coûts et notre empreinte environnementale. A l'échelle du SMITOMGA, cela génère des changements d'habitudes, un investissement de la collectivité, une mobilisation autour d'un enjeu commun.
- **Planétaires :** contribue à préserver la planète.
- **Prérequis :** Savoir quelles entreprises sont concernées, requiert des changements d'habitudes, nécessite un accompagnement des professionnels.

### ⇒ Questions restantes :

- Vigilance : risque de dépôts sauvages

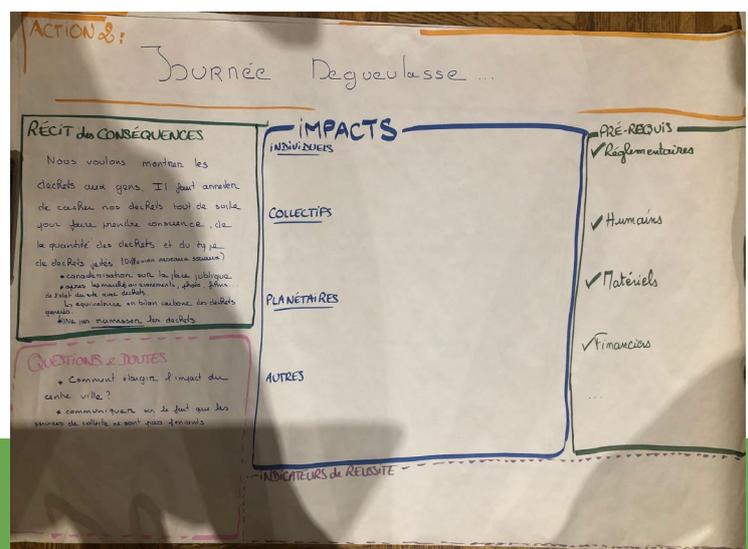
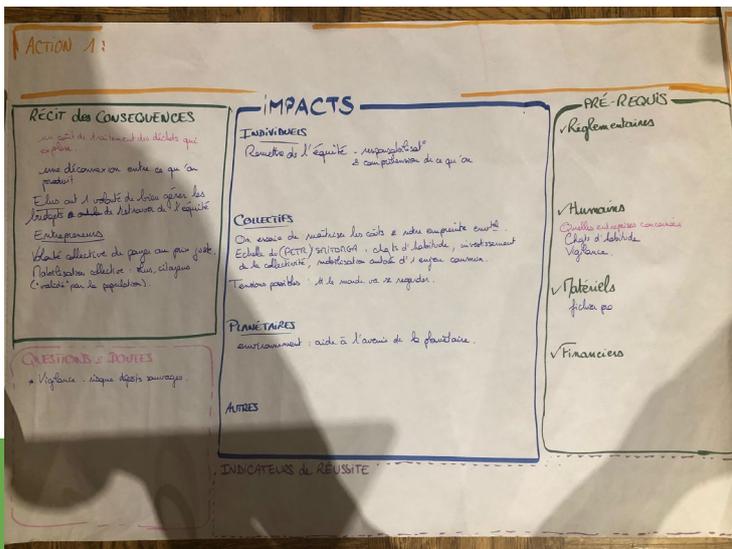
### Récit :

« Nous voulons montrer les déchets aux gens. Il faut arrêter de cacher nos déchets tout de suite pour faire prendre conscience de la quantité que nous générons et du type de déchets jetés. Nous proposons plusieurs actions :

- . caractérisations sur la place publique,
- . après les marchés ou évènements, ne pas ramasser les déchets et faire des photos ou vidéos de l'état du site avec les déchets – a posteriori, les traduire en équivalence en bilan carbone,
- . Communiquer sur les réseaux sociaux. »

### ⇒ Questions restantes :

- Comment élargir l'impact au-delà du centre ville ?
- Communiquer sur l'implication des services de collecte.



# En plénière : Partage des propositions sur chaque thème pour soumission au Comité Technique

## Emergence

Par table thématique chaque groupe s'est accordé sur 1 ou 2 critères de choix et fait émerger 2 propositions par axe. 4 propositions ont été présentées pour soumission au comité technique, partagées en plénière pour clarifications, précisions et reformulation éventuelles.

## Les Propositions retenues :

- Identifier le coût de traitement des déchets produits par les entreprises et les faire payer au juste prix.
  - Créer un label « Entreprise zéro déchet non valorisé », avec un accompagnement et/ou formation.
- 
- Créer la « Journée dégueulasse », pour montrer ponctuellement sur un évènement les impacts / nuisances des déchets laissés.
  - Communiquer sur les déchets sur les réseaux sociaux, en positif et en négatif.

Après concertation, les élus ont choisi de conserver les 4 propositions pour étudier leur mise en place dans le cadre du PLPDMA.

Ces 4 propositions seront soumises à l'évaluation du  
**Comité Technique du 4 juillet 2022.**

# CONCLUSION

*Sincères remerciements aux participants pour leur intérêt, leurs partages, leurs idées et leur endurance !*

La suite :

→ Evaluation des 4 propositions par le Comité Technique le 4 juillet 2022

→ **RDV en novembre pour une dernière session de consultation et la validation du projet de PLPDMA.**

Contact

Pauline LAVAUD

Coordinatrice prévention et réduction des déchets, SMITOMGA

Passage des écoles, 05600 GUILLESTRE

Ligne directe 04.92.45.59.92

Standard : 04.92.45.04.62

prevention@smitomga.com ; www.smitomga.com

# Moins de déchets

# on s'y met !

MERCI  
AUX PARTICIPANTS



Guillestrois-Queyras  
Communauté de communes

